



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 9 février 2024 par la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'déterminant les valeurs guides et les valeurs d'intervention mentionné à l'article 7 du décret sur la qualité du milieu intérieur du 31 janvier 2019', portant le numéro 75.593/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 12 février 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.